839

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 839

Autres Moyens d'Identification : Revêtement en Graphite Conducteur / Graphite Conductive Coating

N° de Pièces Connexes : 839-5ML, 839-900ML, 839-1G, 839-5G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Revêtement electroconducteur

Usage contre-indiqué : Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎ +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com **COURRIEL** info@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquides Inflammables	2	Danger	Flamme
Danger Par Aspiration	1	Danger	Santé
Cancérogénicité	1	Danger	Santé
Toxicité Pour Certain Organes Cibles Expositions Répétées	2	Attention	Santé
Toxicité Pour La Reproduction	2	Attention	Santé
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Irritation Oculaires	2	Attention	Exclamation
Toxicité Pour Certain Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**Danger**
Symboles	**Mention de Danger**
	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H350 : Peut provoquer le cancer H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, oreilles internes) à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Symboles	**Mention de Danger**
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 + P271	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisé pour éteindre.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Intervention	**Conseils de Prudence**
P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau ou se doucher.
P333 + P313	En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Critères HCS2012	**Mention de Danger/ Conseils de Prudence**	**Mention**	**Symboles**
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
108-88-3	toluène	23%
7782-42-5	graphite	14%
67-64-1	acétone	9%
110-19-0	acétate d'isobutyle	7%
110-43-0	2-heptanone [a)]	7%
64-17-5	éthanol	6%
141-78-6	acétate d'éthyle	4%
108-65-6	acétate de 1-methoxy-2-propanol	2%
1333-86-4	noir carbone	1%
25619-56-1	bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de baryum	0.6%
14808-60-7	quartz (SiO2)	0.2%

a) Aussi connu sous le nom de méthyl amyl cétone (MAK)

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P352, P333 + P313, P308 + P313, P363
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation, peau sèche*
Intervention	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanées : Demander un avis médical ou consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

EN CAS D'INGESTION	P301 + P310, P331, P308 + P313
Symptômes Immédiat	*nausée, maux de gorge, diarrhée, étourdissement, somnolence*
Intervention	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312, P308 + P313
Symptômes Immédiat	*somnolence, étourdissement, maux de tête, nausée, perte de conscience*
Intervention	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	*irritation, rougeur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
Danger Spécifiques	Le liquide peut flotter sur l'eau et s'enflammer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
Produits de Combustion	La combustion produit des oxydes de carbone (CO, CO_2).
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ne pas respirer les aérosols, brouillards ou vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants.
	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel antidéflagrant. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Chemical Name	Country	Long Term Exposure Limits (PEL)	Short Term Exposure Limits (STEL)
toluène	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	20 ppm 200 ppm 50 ppm 20 ppm 20 ppm 100 ppm	Non établi 300 ppm Non établi Non établi Non établi 150 ppm
graphite (naturel)	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	2 mg/m^3 3 mg/m^3 2 mg/m^3 2 mg/m^3 2 mg/m^3 2.5 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
acétone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm 1 000 ppm 500 ppm 250 ppm 500 ppm 750 ppm	750 ppm Non établi 750 ppm 500 ppm 750 ppm 1 000 ppm
acétate d'isobutyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	150 ppm 150 ppm 150 ppm 150 ppm 150 ppm 150 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
2-heptanone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	50 ppm 100 ppm 50 ppm 50 ppm 25 ppm 50 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
éthanol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm Non établi Non établi 1 000 ppm	1 000 ppm Non établi Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm Non établi

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétate d'éthyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	400 ppm 400 ppm 400 ppm 150 ppm 400 ppm 400 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
acétate de 1-methoxy-2-propanol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi 50 ppm Non établi 50 ppm 50 ppm Non établi	Non établi Non établi Non établi 75 ppm Non établi Non établi
noir carbone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	3.5 mg/m^3 3.5 mg/m^3 3.5 mg/m^3 3 mg/m^3 3.5 mg/m^3 3.5 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
quartz	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	0.025 mg/m^3 (R) A2 50 $\mu g/m^3$ 0.025 mg/m^3 (R) A2 0.025 mg/m^3 (R) A2 0.10 mg/m^3 (R) A2 0.10 mg/m^3 (R) A2	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

R—Fraction respirable

2A—L'agent est probablement cancérogène pour l'homme

Suite de section sur la page suivante

Paramètres de Contrôles

Ventilation	Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées. **RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.
Protection de la Peau	Pour des contacts occasionnels, porter des gants de caoutchouc butyle, de caoutchouc fluoré ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques. Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile, de néoprène, de PVC ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.
Protection Respiratoire	Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques. Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome. **RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	**Limite Inférieure d'Inflammabilité** [b)]	1%
Apparence	Noir	**Limite Supérieure d'Inflammabilité b**[)]	13%
Odeur	Éthèrique	**Pression de Vapeur @20 °C** [b)]	~89 hPa [~67 mmHg]
Seuil d'Odeur	Pas disponible	**Densité de Vapeur**	>2 (Air =1)
pH	Pas disponible	**Densité Relative @25 °C**	0.98
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Partiellement soluble
Point Initial d'Ébullition [a)]	≥56 °C [≥132 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Pas disponible
Point d'Éclair [a)]	-18 °C [-4 °F]	**Température d'Auto-inflammation** [c)]	≥330 °C [≥626 °F]
Taux d'Évaporation	Rapide	**Température de Décomposition**	Pas disponible
Inflammabilité	Inflammable	**Viscosité @25 °C**	<20.5 mm^2/s

a) Valeurs selon le composant d'acétone
b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier
c) Valeur basée sur l'acétate de 1-methoxy-2-propanol, qui est le constituant avec la plus basse valeur.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les températures excessives, les étincelles, les autres sources d'ignition et de substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Agents oxydants forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Provoque une irritation des yeux, rougeur ou douleur
Peau	Provoque une irritation, peau sèche, allergie cutanée et rougeur.
Inhalation	Peut provoquer de la somnolence, des étourdissements, de la toux, des maux de tête et des nausées. En cas de surexposition grave, peut provoquer une perte de conscience et la mort.
Ingestion	Peut provoquer une sensation des nausées, des maux de gorge et une diarrhée.
Chronique	L'exposition prolongée peut provoquer l'assèchement et le dégraissage de la peau et une dermatite. L'exposition à long terme avec une co-exposition à des bruits forts peut entraîner une perte auditive. Une surexposition chronique peut endommager le système nerveux central. L'exposition répétée ou à long terme peut être cancérogène pour l'homme selon des études par inhalation sur rats. L'inhalation chronique ou l'ingestion de fortes doses peut provoquer une dépression du système nerveux central.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
toluène	636 mg/kg Rat	12 124 mg/kg Lapin	49 g/m^3 4h Rat
graphite	Non établi	Non établi	Non établi
acétone	5 800 mg/kg Rat	>9 400 µL/kg Cochon d'Inde	44 g/m^3 4 h Rat
acetate d'isobutyle	13 400 mg/kg Rat	>17 400 mg/kg Lapin	>13.24 mg/L 6 h Rat
2-heptanone	1 670 mg/kg Rat	12 600 µL/kg Lapin	Non disponible
éthanol	7 060 mg/kg Rat	Non disponible	20 000 ppm 10 h Rat
acetate d'éthyle	5 620 mg/kg Rat	>20 000 µL/kg Rabbit	45 g/m^3 2 h Mouse
acetate de 1-méthoxy-2-propanol	8 532 mg/kg Rat	>5 g/kg Rabbit	Non disponible
noir de carbone	>15 g/kg Rat	>3 g/kg Lapin [a)]	Non établi
quartz	Non établi	Non établi	Non établi
ETA du mélange	>5 000 mg/kg	>5 000 mg/kg	>20 mg/L 4 h (vapeur)

Note : Les limites toxicologiques de la base de données d`ECHA et les données des FDS des fournisseurs furent consultées.

a) Dose létale

Suite de section sur la page suivante

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Le toluène provoque une irritation cutanée selon les tests de Draize sur les animaux.
Lésions/irritation des yeux	L'acétone, l'éthanol et l'acétate d'éthyle sont des irritants oculaires graves connus.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Le bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de barium est un sensibilisant cutanée.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Les preuves de cancérogénicité pour l'éthanol se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées, et ne concerne pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible. Le noir de carbone peut être cancérogène par des voies respiratoires en vertu des critères du SIMDUT 2015 et HCS 2012. **Éthanol [CAS No. 64-17-5]** IARC Groupe 1 – L'agent est cancérogène pour l'homme A3—Agent cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour l'humain CA Prop 65: Inscrit comme cancérogène NTP: Non listé **Noir de Carbone [CAS No. 1333-86-4]** IARC Groupe 2B – L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme A3—Agent cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour l'humain CA Prop 65: Inscrit comme cancérogène NTP: Non listé **Quartz [CAS No. 14808-60-7]** IARC Groupe 1 – L'agent est cancérogène pour l'homme A3—Agent cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour l'humain CA Prop 65: Inscrit comme cancérogène NTP: Non listé

Suite de section sur la page suivante

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	À des doses élevées, la spermatogenèse a été observée chez le rat mâle par inhalation de toluène.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Les preuves de toxicité pour la reproduction de l'éthanol se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Ils ne concernent pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible. Le toluène est fœtotoxique selon des études animales pour les expositions par inhalation et par voie orale.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Le toluène, l'acétone, l'acétate d'isobutyle, le 2-heptanone, l'acétate d'éthyle et l'acétate de 1-méthoxy-2-propanol peuvent affecter le système nerveux central par inhalation et provoquer de la somnolence ou des étourdissements.
Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées	L'exposition répétée ou à long terme au toluène avec une co-exposition à des bruits forts peut entraîner une perte auditive (dégradation cochléaire) selon des études par inhalation sur des rats.
Danger d'aspiration	Le contenu liquide est classifié comme danger d'aspiration de catégorie 1. Il contient plus de 10% de composantes avec un danger d'aspiration de catégorie 1 et a une viscosité cinématique <20.5 mm2/s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu) et d'autres sources fiables.

Le toluène est une substance toxique aquatique aiguë de catégorie 2 avec une CL50 minimale de 7.63 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 8.9 mg/L 24 h Daphnia magna (puce d'eau); 10 mg/L 24 h Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes).

L'acétone ne remplit pas les critères de substances toxiques pour l'environnement avec des CL50 et CE50 >100 mg/L.

- L'acétone a un CL50 minimal 96 h de 5 540 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc) ; et un CE50 48 h 13 500 mg/L pour Daphnia magna (Puce d'eau).
- L'acétate d'isobutyle a un CL50 minimal sur 48 h de 101 mg/L pour Leuciscus idus melanotus et de 250 mg/L pour Daphnia magna (puce d'eau).
- Le 2-heptanone a un CL50 minimal de 96 h de 126 mg/L pour Pimephales promelas (vairon à tête-de-boule).
- L'éthanol est biodégradable et a une CL50 minimale de >1 000 mg/L pour les poissons, les invertébrés et les algues.
- L'acétate d'éthyle a un CL50 minimal 96 h de 220 mg/L pour Pimephales promelas (vairon à tête-de-boule); un CL50 48 h de 560 mg/L et un CE50 24 h de 2 300 mg/L Daphnia magna (puce d'eau) ; et un EC50 72 h 1 800 mg/L pour Selenastrum.
- L'acétate de 1-méthoxy-2-propanol est une substance toxique aiguë pour l'environnement de catégorie 3 avec un CL50 minimal 96 h de ≥100 mg/L de Salmo gairdneri.
- Le noir de carbone n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du SGH.

Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Devrait être biodégradable. Les constituants volatils du solvant s'oxyderont rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Suite de section sur la page suivante

Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) actuel = 52% [516 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

Tailles de 5 L ou moins	Tailles supérieures à 5 L
839-5ML, 839-900ML, 839-1G **Quantité Limitée** 	*839-5G* **Numéro UN** : UN1263 **Appellation Réglementaire** : PEINTURES **Classe :** 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin :** Non

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 1 L ou moins	Tailles jusqu'à 5 L (passager), 60 L (fret)
839-5ML **Quantité Limitée** Qté Net total par emballage = 1.0 L	*839-900ML, 839-1G, 839-5G* **Numéro UN** : UN1263 **Appellation Réglementaire** : PEINTURES **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Non

Suite de section sur la page suivante

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.	
Tailles de 5 L ou moins *839-5ML, 839-900ML, 839-1G,* **Quantité Limitée**	Tailles supérieures à 5 L *839-5G* **Numéro UN** : UN1263 **Appellation Réglementaire** : PEINTURES **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Non

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

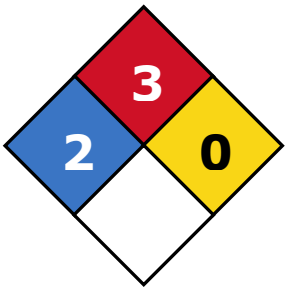

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit contient du toluène qui est répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de toluène (No. CAS 108-88-3; quantité rapportable = 1000 lb) qui est assujetti aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1), de l'acétate d'isobutyle (No. CAS 110-19-0) et de l'acétate d'éthyle (No. CAS 141-78-6), qui sont assujettis sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du toluène, qui est répertorié comme toxique pour la reproduction.

Ce produit contient du noir de carbone, qui est répertorié comme une substance cancérigène lorsqu'il est en suspension dans l'air, en tant que particules non liées de taille respirable.

Ce produit contient de l'éthanol, qui est répertorié comme toxique pour la reproduction. Il est également répertorié comme cancérogène lorsqu'il est dans une boisson alcoolisée.

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	02 septembre 2022
Annule et Remplace	13 mars 2020
Changement Effectué :	Nouvelle taille

Références

1) ACGIH *2022 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2022).

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
Qté Net	Quantité nette
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Suite de section sur la page suivante

Questions Techniques

Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.